

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Beauvechain entend promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, dans ses propres services comme auprès des citoyens. Ainsi, elle est signataire depuis février 2008 de la charte de la Wallonie « Communes énerg-éthiques », ce qui l'engage, entre autres, à s'appuyer sur un conseiller en énergie. En collaboration avec ce dernier, la commune de Beauvechain souhaite améliorer la connaissance de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux, sensibiliser la population à l'utilisation rationnelle de l'énergie et faire respecter les normes d'urbanisme en matière énergétique. Le conseiller en énergie est présent à mi-temps depuis décembre 2007, l'autre mi-temps étant presté à la commune de Grez-Doiceau dans le cadre d'un partenariat.

ETAT DU DOSSIER

La commune de Beauvechain avait déjà démontré par le passé son attachement à l'aspect énergétique lors de ses travaux, comme en témoigne le niveau K de 37 des logements moyens intergénérationnels construits dans le cadre du précédent PCDR à Hamme-Mille.

Avec un premier conseiller en énergie, la commune de Beauvechain a multiplié les projets : commande de l'audit énergétique de bâtiments communaux, demandes de subsides UREBA (école communale de Tourinnes-la-Grosse, maison communale n°3, salle communale de Hamme-Mille), établissement d'un cadastre et d'une comptabilité énergétique, installation de panneaux photovoltaïques sur trois bâtiments communaux via le système du tiers investisseur, soutien aux citoyens via un guichet de l'énergie communal, analyse du respect de la réglementation thermique dans les demandes de permis d'urbanisme.

Le second conseiller en énergie, actuellement en activité, continue les actions entamées. Il supporte les services communaux dans leurs projets comportant un volet énergétique, actualise le cadastre et la comptabilité énergétique, assure un guichet de l'énergie communal permanent et veille au respect et à la sensibilisation de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments dans les demandes de permis d'urbanisme. Le conseiller en énergie est continuellement formé (formations de « gestion énergétique d'un parc de bâtiments », de « responsable PEB » et de « responsable énergie »).

À court terme, les projets envisagés sont la sensibilisation de la population par un toutes-boîtes, la formation d'un conseiller en énergie stagiaire durant un mois, la mise en place d'audits participatifs dans des classes de primaire, une journée de sensibilisation des citoyens et la participation à l'élaboration et au suivi du cahier des charges de plusieurs projets de rénovation de bâtiments communaux.

